

Participation à la session sur «Une mer Méditerranée sans plastique en gestation»(*)

Abdellatif OUAMMOU
Bruxelles
21-22 novembre 2018

1

Convié par MIO-ECSDE ; en tant que parlementaire marocain, à participer aux deux réunions consécutives du Cercle des Parlementaires Méditerranéens pour le Développement Durable (*COMPSUD*)¹ organisées les 21 et 22 novembre à Bruxelles, en Belgique, dont le premier événement du 21 novembre 2018 est organisé sous forme de « *Dialogue entre les députés de la zone euro-méditerranéenne sur les efforts en cours pour lutter contre la pollution par les plastiques dans nos mers* ».

Cette session au Parlement européen (PE) est l'occasion pour moi de présenter cette communication qui portera sur les efforts fournis aussi bien par les autorités marocaines, que par le législateur national pour *lutter contre la pollution par les plastiques*, en général et dans le milieu marin en particulier.

La mer Méditerranée : Un piège de plastique

Les différents rapports en matière de *pollution par les plastiques* soulignent l'aspect alarmant et urgent de la situation, vu que la pollution atteint des niveaux record en mer Méditerranée²:

La pollution plastique est la principale source de déchets solides polluant les plages marocaines

Au Maroc, la pollution atteint aussi des niveaux record. Selon une étude réalisée en 2010, Le Maroc fait partie du *top 20 des côtes les plus polluées en déchets plastiques*.³

A l'occasion de cette étude, le manque de sensibilisation des populations et le manque d'investissement dans la collecte des déchets ont principalement été mis en accusation.

¹ The Circle of Mediterranean Parliamentarians for Sustainable Development (*COMPSUD*),

² POLLUTION PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE : Sortons du piège – rapport WWF – Juin 2018.

³ D'après une étude scientifique de référence publiée dans Science Magazine : « Plastic waste inputs from land into the ocean », Jenna R. Jambeck et al. (12 février 2015), Science n°347, p.768-771 dévoilant le classement des vingt pays qui polluent le plus les océans en matière de déchets plastiques

D'autre part, une autre collecte réalisée entre les mois d'avril et de mai 2014⁴, a conclu que la question ne concerne donc pas seulement les régions côtières pourvues de franges maritimes, mais toutes les régions où l'on utilise du plastique, du fait que les déchets plastiques qui sont jetés et déposés dans la nature se retrouvent dans les lits d'Oueds, et sont transportés dans les lacs, les fleuves, les rivières et les zones marécageuses aussi, vers la mer.

Une autre étude⁵ menée en 2018 a permis de collecter un total de 36.280 déchets qui ont tous été caractérisés, en identifiant leur matière, les types de produits dont ils sont issus, et dont les résultats montrent que **la pollution plastique est la principale source de déchets solides polluant nos plages**, et que l'origine de ces déchets est très concentrée.

Appui à la réalisation de l'Objectif 14 de développement durable

En matière de production halieutique mondiale, *le Maroc est classé 13ème producteur mondial de poissons de capture marine avec des prises évaluées à 1,4 million de tonnes, en 2016.*

Aussi, la consommation ayant atteint des niveaux record⁶, l'engagement des pays producteurs devrait être renforcé en matière de développement durable (principalement l'Objectif 14 ODD), surtout que l'élévation de la production halieutique est due en grande partie, selon la FAO à «la performance globale de l'appareil de production tient à l'aquaculture». Et, le Maroc compte profiter des perspectives prometteuses de développement du secteur aquacole⁷ aussi bien au niveau national qu'international. Cette position du Maroc en tant que pays producteur important l'engage plus que d'autres à veiller à la bonne gouvernance du secteur de la pêche maritime.

Faisant aussi partie du bassin méditerranéen qui est une artère vitale du commerce mondial, le Maroc contribue à une meilleure gouvernance du transport maritime, en faisant partie en 2012 des derniers pays qui ont ratifié la convention des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires de 1986.

Etant signataire de nombreuses conventions et accords internationaux, le Maroc, se veut ***un acteur engagé à l'échelle internationale, par :***

- La signature de la Convention de Barcelone et ses Protocoles;
- L'intégration du programme Expédition Méditerranée En Danger (M.E.D.);

⁴ Enquête à laquelle avaient pris part 3.000 élèves répartis sur 30 plages de Nador à Tan-Tan, a permis de récupérer 13 mètres cubes de déchets plastiques rejetés par la mer.

⁵ « Analyse des déchets solides présents sur les plages marocaines », réalisée par l'association Zero Zbel avec le soutien de la Fondation Heinrich Böll de mars à août 2018, 40 volontaires ont mené des audits de déchets sur 26 plages de la côte Atlantique et Méditerranéenne

⁶ Rapport 2018 de la FAO sur «La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture», publié lundi 9 juillet 2018.

⁷ Aquaculture marine marocaine: Potentiel et nécessités de développement, Ministère de l'économie et des finances, Janvier 2018

- Le Maroc, est aussi membre fondateur de la coalition internationale pour réduire la pollution par les déchets de plastique ;
- Le Maroc, est aussi membre au conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale ;
- Le Maroc, est élu vice-président de la Conférence des Nations Unies sur les océans ;

Le Maroc a aussi ratifié plusieurs accords internationaux sur l'environnement et qui sont en rapport avec le milieu marin, et plus précisément :

3

- La convention sur le changement climatique en 1995 et le Protocole de Kyoto en 2002;
- La convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux en 1995;
- La convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP);
- Le protocole sur la prévention de la pollution de la Méditerranée en 1999;
- La convention sur la diversité biologique et le protocole de Nagoya16;
- La convention sur le droit de la mer;
- La convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage;
- La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction;
- La convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

Brève présentation des efforts du Maroc en matière de développement durable

Un rapport a fait état du bilan du Maroc⁸ en juin 2018 en matière de défis et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique du Nord et a permis de relever la nécessité, pour les pays du Maghreb:

- ① D'accélérer l'appropriation et l'intégration des ODD dans les cadres de planification ;
- ② De finaliser la mise en place des mécanismes visant à améliorer la coordination des efforts nationaux pour la réalisation des ODD et l'engagement de tous les acteurs ;
- ③ De renforcer la coordination des systèmes statistiques nationaux et pour améliorer la disponibilité et la cohérence des données.

L'effort législatif du Maroc en matière de développement durable

A côté de l'effort en matière de sensibilisation et de communication à l'adresse du grand public et de la société civile, mené essentiellement par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, le Maroc a adopté des stratégies publiques ou en cours en matière de :

⁸ Voir aussi : Le rapport du **HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, intitulé « Le Maroc entre Objectifs du Millénaire pour le Développement et Objectifs de Développement Durable, Les acquis et les défis »** Aout 2015.

- ❖ Préservation des ressources en eau ;
- ❖ Généralisation de l'accès à l'assainissement liquide ;
- ❖ Amélioration de la gestion des déchets solides ;
- ❖ Préservation des forêts et de la biodiversité ;
- ❖ Promotion des énergies renouvelables.

Ces choix en matière de développement durable nécessitent en parallèle un engagement législatif à la hauteur de ces ambitions annoncées. Par l'adoption d'une loi-cadre, la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, qui définit les objectifs fondamentaux de l'action de l'État en la matière, et par l'adoption d'une législation aussi complète que possible en rapport avec la mer, l'eau (Loi n° 36-15 sur l'eau), en plus de lois spécifiques au littoral (loi N° 81.12 relative au littoral).

D'autres lois spécifiques à l'activité de pêche (loi n° 1-73-255), ou d'autres plus spécifiques aux Pollutions et Nuisances (Déchets) viennent renforcer cet arsenal juridique.

En matière de pollution par les plastiques, *le Maroc adopte un projet de loi pour interdire les sacs plastiques*. Dans ce sens, le Parlement marocain a adopté à l'unanimité; il y'a trois (3) ans, en Novembre 2015, une nouvelle mesure, qui concerne non seulement l'utilisation mais aussi la fabrication, l'importation et la commercialisation des sacs en plastique ⁹.

Des mesures d'appui à la mise en place de la loi 77.15 ont été nécessaires, par la mise en place de deux fonds mis à la disposition des industriels.

Il est à noter que ce texte interdisant l'utilisation et la fabrication de sacs en plastique a été adopté dans le cadre d'une prise de conscience collective du danger et des effets négatifs sur la santé, la faune et la flore, mais aussi l'écologie. Mais des limites dues à la forte prévalence du secteur informel dans la fabrication des sacs plastiques rendent difficile toute application efficace de la loi.

« Un Marocain consommait en 2015 en moyenne 900 sacs en plastique par an. Avec un réseau de recyclage balbutiant, les 120 000 tonnes de sacs rejetés chaque année dans la nature dans le royaume ont fini par alerter les politiques ».

Le Maroc est déterminé à protéger ses zones côtières

En célébrant la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2014, le Maroc, a exprimé sa détermination à protéger ses zones côtières, à travers une approche pragmatique du développement durable.

Disposant de deux façades maritimes longues de 3.500 km, mais vulnérables aux changements climatiques, le Maroc a adopté de nouveaux systèmes de

⁹ Loi 77-15 portant interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation des sacs en matières plastiques,

gouvernance, tels que proposés dans l'approche de *Gestion intégrée des zones côtières*¹⁰ (GIZC).

Pistes à explorer : Quelles devraient être les prochaines étapes?

Des propositions de pistes à explorer ont émergé de la réflexion globale autour de la *question des déchets marins en Méditerranée*, qui cherchent à inciter les entreprises, les entrepreneurs individuels et la société civile de la région MENA à prendre des mesures pour lutter contre les déchets marins¹¹.

5 Au Maroc, des initiatives innovantes sont à l'œuvre¹², et semblent apporter une solution réalisable avec un impact environnemental indéniable. Le programme SwitchMed et le CAR/CPD fournissent aussi différentes solutions pour combattre les déchets marins et libérer la mer Méditerranée du plastique et autres polluants, afin de « Transformer la région méditerranéenne en un berceau d'initiatives vertes ».

D'autres voies de solutions préconisent la signature d'un accord international juridiquement contraignant, mais aussi l'interdiction des plastiques à usage unique et des mesures pour encourager les entreprises à investir dans l'innovation et l'éco-conception.

Pour certains militants associatifs, le Maroc pourrait prendre exemple sur l'Union européenne et des pays comme l'Angleterre, qui mènent actuellement des discussions ou adoptent des lois interdisant l'utilisation de certains produits comme les bâtonnets en plastique, remplacés par des bâtonnets en carton biodégradables (glaces, cotons-tiges, sucettes, ...) mais aussi, faire un effort sur les habitudes des consommateurs, pour ainsi contribuer à régler en amont la question de la pollution des plages.

Mais, le recyclage étant de nos jours, un enjeu écologique majeur du fait que la production de nouveaux matériaux, comparativement à la réutilisation de matériaux existants permet d'économiser de l'énergie, du temps et éventuellement des ressources naturelles, il serait impératif de développer encore plus les capacités nationales en la matière, étant donné que le Programme National des Déchets Ménagers¹³ (PNDM) prévoit de développer la filière de « tri-recyclage-valorisation », avec des actions pilotes de tri, pour atteindre un taux de 20 % du recyclage en 2020.

¹⁰ *Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) dans l'Orient (Nov 2012 – Mars 2017) avec l'appui de la Banque Mondiale, dans le cadre du programme «Partenariat Stratégique pour la Méditerranée»*,

¹¹ « 25 Solutions innovantes et motivantes pour lutter contre LES DÉCHETS MARINS PLASTIQUES » dans la région Méditerranéenne, programme SwitchMed financé par l'Union européenne 2017

¹² L'économiste, Sabrina BELHOUARI | Edition N°:5294 du 14/06/2018

¹³ Voir le site officiel du Secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable chargée du Développement Durable : www.environnement.gov.ma

D'autre part, l'application de la loi cadre n° 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable permettra de sensibiliser les citoyens sur l'importance de la pratique du recyclage.

Synthèse

En matière d'environnement durable, nul doute que le respect de l'environnement est avant tout une valeur civique.

6

Si le gouvernement est appelé à rendre régulièrement compte des avancées en matière d'environnement durable, *le pouvoir législatif est aussi au cœur de cet enjeu majeur.*

Mettre en place une gouvernance efficace de l'Agenda 2030 et du suivi des actions du Maroc, doit s'inscrire aussi dans un engagement parlementaire de suivi de l'action gouvernementale, de relai d'information et d'explication à l'adresse de l'opinion publique, ... mais aussi, de contrôle des dépenses publiques en la matière, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques en la matière.

C'est aussi sa contribution dans la durée à une société où chacun peut et pourra participer dans un environnement sain, permettant à chaque population de trouver dans son pays les conditions de son épanouissement qui fait partie de sa raison d'être.

Aussi, dans le souci d'une « économie verte » les parlementaires ont aussi un rôle à jouer, en amont et en aval de l'action spécifique pour *lutter contre la pollution par les plastiques dans nos mers* en soutenant l'action publique en la matière

Toutes ces actions ; associées et combinées, en bonne intelligence, conduiront certes à une bonne mise en place d'une gouvernance efficace de l'Agenda 2030 pour le bien être de nos concitoyens.

Abdellatif OUAMMOU